

The logo of the Louvre Museum, featuring the word "LOUVRE" in a white, serif, all-caps font. The text is set against a dark, rectangular background that has a subtle, ethereal texture resembling smoke or mist.

Etablissement Public du Musée du Louvre

Rénovation des boucles HTA, des postes de transformation d'énergie (tableau HTA, transformateur HTA/BT et Tableaux Généraux Basse Tension), des automatismes de sécurité électrique et leurs réseaux

Dossier de Consultation des Entreprises

SPSI PERMIS FEU



Paris, le 10 mai 2021

NOTE D'INFORMATION SPSI

PERMIS FEU ET PERMIS POUSSIÈRES

Le permis de feu est établi dans un but de prévention des risques d'incendie occasionnés par des travaux par points chauds. Au SPSI, on distingue le permis de feu et le permis poussières.

Les permis de feu et/ou de poussières sont établis au PC Rohan du SPSI « **tél : 5225** », situé au 101 rue de Rivoli, aile Rohan au 1^{er} étage avec son accès au via le PAC Rohan de 7h15 à 18h15 du lundi au vendredi.

La demande est établie au plus tard 24 heures à l'avance par le donneur d'ordre du musée ou par l'entreprise effectuant les travaux afin de permettre à la salle opérationnelle de préparer la journée de travail. Seule une demande d'intervention d'urgence peut justifier l'établissement d'un permis de manière immédiate (risque pour les personnes ou les biens). Toute difficulté ou particularité sera transmise à l'officier d'astreinte du SPSI.

Un contact par l'entreprise le jour J au PCI du SPSI 5118 reste obligatoire avant le début des travaux ainsi qu'à la fin des travaux. Des rondes du SPSI seront réalisées pour aider les entreprises à travailler en toute sécurité mais aussi pour contrôler le respect des consignes permis feu et poussières.

Pour information, dans le cadre de la COVID, le SPSI à mise en place différentes mesures afin que chacun puisse se sentir protégé :

- La mise en place d'une plaque en plexiglas au niveau du comptoir ;
- La présence de 2 personnes maximum au PC Rohan ;
- Le port du masque pour le stationnaire en présence de personnes extérieures ;
- Le nettoyage des poignées de porte et des espaces de travail plusieurs fois par jour ;
- La désinfection systématique des mains avec du gel hydro-alcoolique pour les personnes extérieures entrant au SPSI ;
- L'accueil des entreprises une par une.

Conduite à tenir pour l'entreprise « Extrait REPLO règlement d'emploi particulier Louvre SPSI » du 09 septembre 2019

Avant les travaux:

- Récupérer le permis feu au PC ROHAN du SPSI
- Prévenir le PCI pour la mise hors service de la zone (le PCI assure un suivi de ces inhibitions)
- Prévenir obligatoirement le PCI pour toute modification apportée au permis feu/poussières initial (changement d'horaire, extension de zone de travail, modification de la nature des travaux ...)
- S'assurer du parfait état des matériels utilisés et de leur conformité aux normes en vigueur
- Placer les bouteilles de gaz éventuellement employées de capacité supérieure à 25 litres sur un chariot adapté afin d'être aisément déplacées en cas de sinistre
- Protéger (panneaux métalliques ou toiles incombustibles) tous les matériaux combustibles susceptibles de propager un incendie
- Utiliser des matériaux incombustibles pour boucher les fissures et/ou ouvertures
- S'assurer du recouplement et de la ventilation en cas de travaux dans un volume creux
- Mouiller au point de feu (sans inonder) lors des opérations de soudure ou de découpe à proximité de parties en bois
- Dégager le parcours des éléments métalliques traités de tous matériaux combustibles ou inflammables

Pendant les travaux :

- Disposer de moyens d'extinction (extincteur à eau pulvérisée 9 litres + extincteur approprié aux risques) à proximité immédiate du lieu de travail. Ces moyens sont fournis par l'entreprise
- Surveiller les projections incandescentes et leurs points de chute
- Signaler les points chauds par des pancartes ou flèches rouges ou bien encore par des affichages journaliers à côté du permis feu, du plan des lieux, daté du jour avec repérage des travaux par points chauds. Dans certains cas, un rendez-vous peut être pris avec le SPSI pour effectuer une dernière ronde avant la fin de chantier
- Un double du permis de feu du jour (feuillet rose) doit être présenté ou affiché sur le chantier lors des rondes du SPSI
- Refroidir les parties ou objets chauffés. Si impossibilité, les déposer sur des supports incombustibles
- Assurer, en permanence, la surveillance du chantier, y compris durant les heures de repas

Après l'exécution des travaux :

- Fermer les blocs d'oxycoupage
- Débrancher les chalumeaux des postes et procéder à l'enlèvement des bouteilles
- Inspecter les lieux de travail ainsi que les locaux adjacents pouvant être concernés par des transferts de chaleur
- Prévenir le PCI dès la cessation des travaux pour la remise en service de la DI
- Pour les travaux par points chauds, maintenir une surveillance des lieux pendant 2 heures au moins après la cessation des travaux, puis prévenir le PCI et attendre une équipe du SPSI afin de vérifier au moyen de la caméra thermique que les « points de feu » ont repris une température normale

Terminologie

☐ **Le permis de feu concerne :**

- les opérations d'enlèvement de matière ou de désassemblage d'équipements (découpage, meulage, ébarbage ...),
- les opérations d'assemblage (soudures) ou d'étanchéité (bitume),
- de manière générale, tous les travaux générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes (disqueuses, tronçonneuses, lampe à souder...).

☐ **Le permis de poussières concerne :**

- les opérations générant de la poussière (ponçages, perçages, balayages, micro sablages ...),
- les opérations de déplacement d'œuvre, d'échafaudage, nacelle,
- de manière générale, tous travaux hors PF ou mouvements susceptibles de déclencher une DI.



PERMIS DE FEU

Document à établir pour les travaux nécessitant l'inhibition de la détection incendie
Permis de travail obligatoire pour l'établissement d'un permis de feu

Musée du Louvre		Entreprise extérieure		Personnel intervenant	
Donneur d'ordres		Nom entreprise		Responsable	
Service		Responsable		N° téléphone	
N° téléphone		N° téléphone			

Début des travaux :	Heure :
Fin des travaux :	Heure :
Secteur :	
Zone :	
Code Louvre :	

NATURE DE L'INTERVENTION		
Points chauds ♦	Travaux ♦	Manutention
☐ Bracage	☐ Meulage / Ponçage	☐ Relampage
☐ Chalumeau	☐ Découpage / Perçage	☐ Poussières
☐ Soudage	☐ Micro sablage	☐ Echafaudage
☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autre :

CONSIGNES A APPLIQUER	
AVANT	PENDANT
☒ Arrêt de la détection incendie – Appeler le 5118	☒ Surveillance pendant les travaux y compris les repas
☒ Balisage de la zone	☒ Si personne sur place pendant les repas – Appeler le 5118
☒ Informer tous les intervenants des consignes	☒ Permis de feu en possession du personnel intervenant
☐ Extincteur de l'entreprise extérieure :	☒ L'intervenant connaît le matériel de secours incendie
○ Eau - ○ CO ₂ - ○ Poudre	☒ L'intervenant sait donner l'alerte – Appeler le 5118
☐ Nettoyage de la poussière, des déchets et de la graisse	☐ Câble électrique totalement déroulé de son enrouleur
☐ Eloignement des matières combustibles ♦ ♦	☐ Bouteilles de gaz écartées de la source de chaleur ♦
☐ Zone protégée par un écran incombustible ou bâche ignifugée ♦	☐ Surveillance des projections d'étincelles ♦
☐ Demande de PTI auprès de la DAMT si travailleur isolé	☐ Surveillance des passages de câbles ♦ ♦
☐ Arrosage préventif de la zone ♦ ♦	☐ Surveillance des zones directement contiguës (cloisons, étages)
☐ Autre :	☐ Autre :

APRES	Stationnaire :
☒ Inspection soigneuse de la zone	Nom et visa de l'intervenant
☒ Nettoyage et rangement de la zone	Nom et visa du chef de garde
☐ Vérification par caméra thermique sur demande au 5118 ♦	
☐ Autre :	
☒ Remise en service de la détection – Appeler le 5118	